

## Au sommaire

- 4 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**  
**Emprunt / Prêt.** Demande d'annulation d'un prêt viager hypothécaire et publicité foncière  
**Usage.** Réunion d'un local d'habitation et d'un autre local : pas de changement d'usage du premier
- 7 ENTREPRISE**  
**Baux commerciaux.** Demande de constat de la résiliation du bail pour créance de loyers postérieurs à l'ouverture de la procédure collective
- 8 FISCAL**  
**Impôt sur les sociétés.** Mise à jour de la doctrine fiscale relative au régime fiscal des groupes de sociétés
- 9 RURAL**  
**Baux ruraux.** Application au bail renouvelé du régime dérogatoire des baux de petites parcelles en cas de division
- 11 PROFESSION**  
**Notaires.** Création de la chambre inter-départementale des notaires Berry Nivernais

## À LA Une

### Apport de biens communs : irrévocabilité de la renonciation du conjoint à la qualité d'associé sauf accord unanime des associés

**E**n cas d'apport d'un bien commun par un époux à une société dont les parts sociales ne sont pas négociables, le conjoint n'entend pas toujours acquérir la qualité d'associé sur le moment mais souhaite revenir sur cette décision plus tard lorsque les circonstances ont changé, par exemple en cas de divorce.

Par un arrêt publié du 19 juin 2024, la Cour de cassation confirme que la renonciation à la qualité d'associé, si elle a été faite par écrit, clairement et sans réserve, est irrévocable. Le conjoint peut néanmoins devenir associé si l'unanimité des associés lui reconnaît cette qualité. > **LIRE P. 1**